

À Vannes, le 15 mai 2025

David LAPPARTIENT

Président du
Conseil départemental

Président Kuzul-departamant
ar Mor-Bihan

Madame Hélène INSEL

Rectrice de la région académique Bretagne
Rectrice de l'académie de Rennes
Académie de Rennes
96 rue d'Antrain
35700 RENNES

Madame la Rectrice,

Je vous remercie pour votre réponse à mon courrier du 6 mai par lequel je réagissais à votre décision de suspendre les demandes de suppléance dans les établissements privés du Morbihan. Vous exprimez votre compréhension de mes inquiétudes, mais je dois vous faire part de ma déception, car votre courrier, s'il se veut rassurant, n'apporte aucune solution concrète à la situation alarmante que vivent nos établissements.

La question est pourtant simple : oui ou non, les élèves auront-ils un professeur devant eux lorsqu'un enseignant est absent ? Chaque jour perdu est une atteinte au droit à l'éducation. Il ne s'agit pas ici d'une joute de courtoisie, mais d'une urgence pédagogique.

Vous mentionnez que des priorités sont désormais établies – notamment pour les classes à examen. C'est une mesure de gestion des criticités, mais elle induit implicitement que de nombreux élèves continueront à se retrouver sans enseignant. Je crains que des dizaines d'établissements restent aujourd'hui sans réponse, et des centaines d'élèves sans enseignement. Ce n'est pas tolérable.

Je vous demande, en conscience, de ne pas vous satisfaire d'une gestion par pénurie. Les élèves du Morbihan n'ont pas à payer le prix d'arbitrages budgétaires qui les dépassent. Si les crédits manquent, il nous faut collectivement faire front. Je suis en échange régulier avec de nombreux élus locaux, de nombreux chefs d'établissement et de nombreux parents d'élèves. S'il faut demander une enveloppe d'urgence au niveau national, nous sommes collectivement prêts à nous mobiliser.

Aussi, je réitère ma demande : soit vous obtenez les moyens nécessaires pour garantir les remplacements, soit nous nous verrons tous contraints de solliciter un réexamen de cette politique au plus haut niveau. Cela passera par une demande de crédits supplémentaires, une saisine du Gouvernement, voire si nécessaire la proposition d'une mission d'évaluation parlementaire de la mise en œuvre de la loi de finances en matière éducative. En parallèle, des parents d'élèves saisiront le tribunal administratif en procédure d'urgence.

Je tiens aussi à rappeler que ma position n'oppose en rien public et privé : si la situation était la même dans les établissements publics, je serai tout aussi mobilisé car je nourrirais la même inquiétude. Mais dans le privé, la situation est particulière : tout y dépend d'une enveloppe financière, dont vous nous annoncez aujourd'hui l'épuisement. Il est peut-être certes plus facile pour le Rectorat de restreindre une ligne budgétaire que de supprimer des postes en nombre dans le public, mais cette différence de gestion ne saurait justifier une différence de traitement. On coupe dans une enveloppe, et ce sont des centaines d'élèves qui trinquent.

Comptant donc sur votre mobilisation totale et réactive, je vous prie de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Nous ne pouvons pas expliquer aux élèves du privé et du public qu'ils n'auront pas de professeurs faute de crédits suffisants. Je ne compte pas lâcher l'affaire.
Cordialement,*



David LAPPARTIENT